



ACTION 12 EAU.B

PRÉSERVER, RESTAURER ET RECRÉER LES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE EN MILIEU NATUREL, AGRICOLE ET URBAIN

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1.3 Inciter les entreprises à réduire leurs consommations

3.3 S'appuyer sur des solutions reposant sur la nature pour maintenir la qualité de vie du territoire

>> ÉTAPES

Vision et résultats à long terme mais actions à mener rapidement et en continu.

Quelques résultats à court terme doivent cependant être visibles : exemple des haies

Phase 1 : étude de programmation

Phase 2 : mise en œuvre des actions proposées dans l'étude

>> ACTEURS

LES PORTEURS

PETR, particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT Bruche Mossig, Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig, Intercommunalités, Communes

LES PARTENAIRES

PETR voisins, Associations de protection et de sensibilisation à la nature et à la faune (LPO, BUFO, GEPMA, Alsace Nature, associations locales, etc.), ONF, Chambre d'agriculture, Région Grand Est, AFB, État

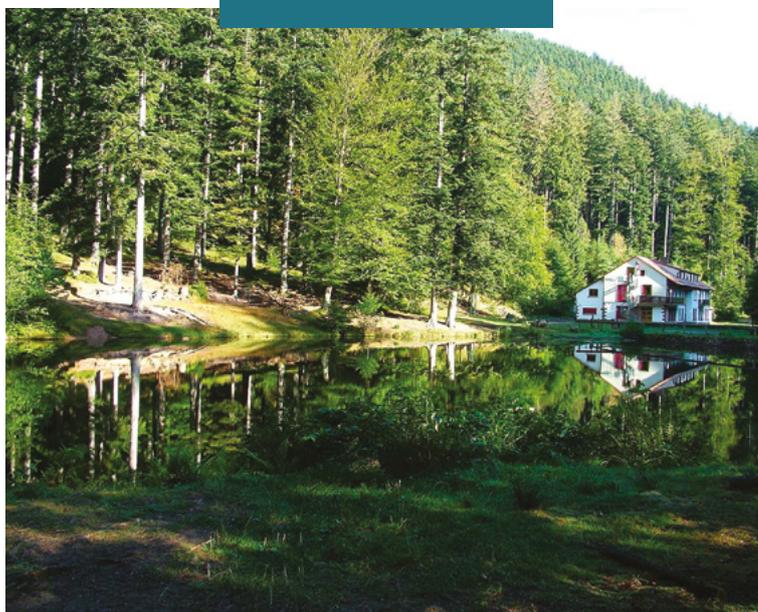
>> ENJEUX

Dégradés ou détruits par les activités humaines, aujourd'hui confrontés à des mutations supplémentaires dus aux changements climatiques, la nature et les milieux naturels où qu'ils se situent, représentent un enjeu vital pour le territoire. Outre leur rôle indispensable en matière de biodiversité, ils rendent aux activités humaines des services essentiels : dans le maintien du bon état des ressources naturelles, en matière agricole, dans la préservation du cadre de vie et des paysages, en termes de résilience aux changements climatiques (atténuation des îlots de chaleurs, etc.) et aux risques naturels (lutttes contre l'érosion, les coulées de boues, la sécheresse), etc.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

Outre la préservation de l'existant, il s'agit aujourd'hui de restaurer les milieux dégradés et de recréer en zone urbaine ou agricole des composantes naturelles ou agropastorales : prairies et pâturages, boisement, bosquets, alignement d'arbres, vergers, espaces verts, zones humides, ripisylves, mares, tourbières, pelouses sèches, milieux forestiers de plaine et de montagne, etc.

Le bon fonctionnement et la pérennité de ces composantes naturelles et leur bonne articulation à la trame verte et bleue existante nécessite de coordonner ses actions et de les massifier à une échelle à minima intercommunale voir supra-intercommunale (PETR, coopération entre PETR, bassin versant).





>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

L'objectif est la mise en œuvre des orientations du SCoT en matière de TVB. Ce document qui relève de la planification, pourrait être concrétisé ainsi :

- ✓ la première phase consiste en la réalisation d'une étude de programmation environnementale, incluant un état de la connaissance des milieux et des espèces et de leur fonctionnement, permettant l'élaboration de fiches actions opérationnelles et concrètes,
- ✓ la deuxième phase est la mise en œuvre opérationnelle de ces actions.

La première phase pourrait être déclinée en plusieurs axes :

AXE 1 : la restauration de la TVB identifiée par le SCoT hors zones urbaines. Exemples : délaissés de voirie, zones humides aujourd'hui artificialisées, zones agricoles, passages à faune.

AXE 2 : la Trame Bleue : cours d'eau et milieux associés (exemple : suppression de seuils, ripisylves).

AXE 3 : la déclinaison de la TVB en milieu urbain : la nature en ville / Micro-trame verte et bleue.

AXE 4 : les lisières ville/nature/agriculture (verger, bosquet-haie, focale zone viticole et vergers) : espaces de transition entre le tissu urbain et les milieux agricoles et naturels.

Sur la base du travail mis en œuvre par le PETR et le Syndicat de Bassin (à l'échelle communale voire parcellaire), une analyse fonctionnelle des continuités écologiques identifiées (état de conservation, fonctionnalité, éléments fragmentant...) sera réalisée. L'étude fera l'objet de préconisations opérationnelles (restauration/création de corridors...) par le biais de fiches actions opérationnelles et concrètes.

La seconde phase mise en œuvre par les communes et les intercommunalités en lien avec les personnes publiques associées et partenaires, coordonnées par le PETR/Syndicat de Bassin.

PETR/Syndicat de Bassin : définition/organisation de la gouvernance, calendrier prévisionnel, coordination (y compris les aides au financement), gestion d'un groupement de commande, suivi et mise en place d'indicateurs, sensibilisation, valorisation des actions, communication, animation/mise en relation.

Intercommunalité/communes : définition de la gouvernance, réalisation opérationnelle/maitrise d'ouvrage, maîtrise foncière, remontée des projets/informations.

Partenaires : conseil, maîtrise d'œuvre, promotion, sensibilisation.

Focus Trame bleue : rétablir la continuité écologique : sensibiliser et encourager collectivement les propriétaires à adapter leurs ouvrages (seuils, vannes, etc.) franchissables pour la faune piscicole. Exemplarité des communes propriétaires d'ouvrages. S'il n'y a plus d'usage et de droit d'eau, le Syndicat de Bassin pourra mener les travaux.

Information et sensibilisation des propriétaires riverains des cours d'eau et des espaces naturels pour leur rappeler les bonnes pratiques d'entretien des berges et de la ripisylve.

Renaturation des cours d'eau et des zones humides, en privilégiant des projets qui permettent aussi de ralentir les écoulements en cas de crue et/ou qui permettent d'améliorer le cadre de vie (îlot de fraîcheur, lieux de promenade et de pédagogie, ...)

Intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme à l'aide d'inventaires locaux précis

Sensibilisation et communication

À chaque fois qu'une structure locale porte un projet, l'objectif est de se poser la question de la préservation du milieu, des corridors écologiques, de la biodiversité, au niveau global (échelle du PETR ou du bassin versant).

- ✓ Valoriser les projets ayant pris en compte de manière forte le sujet de la trame verte et bleue.
- ✓ Favoriser les projets prenant en compte cette thématique : financier (AMI TVB, Agence de l'eau, communes aidant les privés), valorisation/communication, maîtrise de la densité urbaine, îlots de fraîcheur.

>> AMBITION

Pérenniser et restaurer la trame verte et bleue, selon les critères énoncés dans le SCoT.

Recréer des composantes naturelles en les connectant à la trame existante ou restaurée.

Améliorer la biodiversité sur le territoire.

>> FINANCEMENT

AMI trame verte et bleue.

Mesures agro-environnementales.

Financement de l'agence de l'eau et de la Région Grand Est.

Appel à projets Urbanisme Durable 2021 du Conseil Régional Grand Est (fin nov. 2022) - nature en ville, désimpérméabilisation.

>> EXEMPLES

Mise en œuvre de la TVB du SCoT du Piémont des Vosges (en ligne fin 2021) : www.piemont-vosges.fr

Étude TVB par la Vallée de la Bruche.

Actions menées par **Natura 2000**.

Projet 100 mares en Alsace, 4 mares mises en œuvre à la Broque.

Îlots de sénescence dans la Vallée de la Bruche.

>> FICHES ACTIONS LIÉES

AGR.D - Agir pour le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement

AME.A - Limiter et réduire l'imperméabilisation des sols, végétaliser

EAU.A - Mettre en place une gestion écologique de la ressource eau

FOR.A - Conduire une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt

PRO.A - Développer l'éco-tourisme et le tourisme de pleine nature

SEN.A - Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie



QUELQUES RESSOURCES UTILES

Guide bonnes pratiques économie Plateforme pour la biodiversité Grand Est : biodiversite.grandest.fr

Association haies vives pour l'agriculture

Guide « Pour plus de biodiversité, plantons local » réalisé par l'Eurométropole de Strasbourg : www.strasbourgcapousse.eu

Arbo Climat - un outil d'aide aux projets de plantation en milieu urbain - www.arbre-en-ville.fr